



Conseil des Arts  
du Canada

Canada Council  
for the Arts



## INITIATIVE EN NOUVEAUX MÉDIAS DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA ET DU CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE DU CANADA

Les artistes, scientifiques et ingénieurs proposent des façons nouvelles et mutuellement bénéfiques d'envisager l'interdisciplinarité et de collaborer entre eux, ce qui favorise l'avancement des arts, des sciences et de l'industrie. Les collaborations entre spécialistes de diverses disciplines contribuent également au perfectionnement professionnel des artistes, des scientifiques et des ingénieurs, facilitant ainsi l'échange de connaissances entre les secteurs et les disciplines et favorisant l'émergence de nouvelles méthodes de travail interdisciplinaires applicables aux domaines des arts et des sciences.

La création d'œuvres en nouveaux médias dans le cadre de laquelle les artistes conçoivent et appliquent de nouvelles technologies numériques fait de plus en plus appel aux méthodes propres au génie, tandis que la recherche scientifique repose sans cesse davantage sur des pratiques artistiques.

Les collaborations entre artistes et scientifiques ou ingénieurs oeuvrant dans les domaines des technologies de l'information et des communications peuvent prendre diverses formes : conception, fabrication et application de logiciels ou d'outils technologiques destinés à des réseaux de traitement de l'information et à des réseaux optiques à large bande; (télé)robotique; systèmes cognitifs; agents de vie artificielle; visualisation de données; bioinformatique; ordinateurs prêt-à-porter; matériaux et outils de pointe comme des matrices, des capteurs ou des microprocesseurs actifs.

### OBJECTIFS

L'Initiative en nouveaux médias du Conseil des Arts du Canada (Conseil des Arts) et du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) vise à promouvoir la collaboration entre artistes, scientifiques et ingénieurs afin d'allier la créativité à la conception et à l'application de nouvelles technologies ainsi qu'à l'approfondissement des connaissances connexes. Les objectifs de l'Initiative sont les suivants :

- promouvoir une recherche axée sur la création en art et en science qui donne lieu à des œuvres de grande qualité et à des principes scientifiques objectifs;
- promouvoir des méthodologies, des processus et des résultats de recherche intégrés qui profitent au Canada et à la population canadienne;
- soutenir les artistes et les scientifiques ou ingénieurs admissibles à collaborer dans des domaines d'intérêt commun; et
- favoriser la compréhension mutuelle entre les disciplines et les secteurs et faciliter l'innovation, l'échange de connaissances et l'influence interdisciplinaire entre les artistes des nouveaux médias, les scientifiques et les ingénieurs.

Les projets de collaboration auxquels participe un partenaire industriel sont encouragés.

## DESCRIPTION

L'Initiative en nouveaux médias est issue de programmes actuels des deux conseils, à savoir le programme de *Subventions aux artistes des nouveaux médias et de l'audio : Subventions de recherche et de réalisation* du Service des arts médiatiques du Conseil des Arts et le *Programme de partenariats de recherche* (PPR) du CRSNG.

L'Initiative en nouveaux médias :

- repose sur des partenariats entre des artistes et des scientifiques ou ingénieurs;
- offre un soutien de base pour la recherche et la mise en oeuvre d'activités intégrées qui répondent aux objectifs de l'Initiative; et
- est centrée sur des thèmes ou des domaines auxquels les participants au projet accordent une même importance.

Le Conseil des Arts finance le volet artistique des projets retenus et le CRSNG, celui de la recherche en science ou en génie.

Ce programme s'adresse également aux artistes autochtones et à ceux des diverses communautés culturelles et régionales du Canada.

## ADMISSIBILITÉ

### Admissibilité des candidats

Les candidats doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada. Ils ne doivent pas nécessairement vivre au Canada au moment de faire leur demande.

Les artistes doivent répondre aux critères d'admissibilité des **artistes à mi-carrière** ou **établis** du Conseil des Arts du Canada énumérés dans les lignes directrices du programme de *Subventions aux artistes des nouveaux médias et de l'audio*, lesquelles se trouvent sur le site web du Conseil des Arts, au [www.conseildesarts.ca/artsmediatiques](http://www.conseildesarts.ca/artsmediatiques).

Quant aux scientifiques et aux ingénieurs, ils doivent satisfaire aux critères d'admissibilité du CRSNG décrits dans le *Guide des programmes destiné aux professeurs*, qu'il est possible de consulter sur le site web du CRSNG, à partir du [www.crsng.gc.ca](http://www.crsng.gc.ca).

### Admissibilité des projets

Sont admissibles les projets comprenant de la création indépendante en nouveaux médias et de la recherche connexe en science ou en génie.

Les types de projets suivants ne peuvent recevoir de financement dans le cadre de l'Initiative en nouveaux médias :

- les projets qui soutiennent des oeuvres créées pour l'industrie culturelle des nouveaux médias commerciaux ou produites à des fins de radiodiffusion ou de télédiffusion;
- les projets dont l'objet est d'enregistrer ou de documenter des oeuvres d'art existantes ou de faire une utilisation routinière de la technologie existante;
- les projets reposant uniquement sur une utilisation routinière de la technologie existante ou sur la prestation de services professionnels ou de consultation; et
- les projets visant essentiellement à permettre l'achat et l'entretien de matériel scientifique.

Les subventions couvrent uniquement les dépenses engagées après la date limite.

## **MONTANT DES SUBVENTIONS ET PÉRIODE COUVERTE**

Les subventions de l'Initiative en nouveaux médias sont allouées pour une période allant de un à trois ans.

Le Conseil des Arts alloue des fonds pouvant atteindre 60 000 \$ par année, pendant trois ans. Le CRSNG n'a pas de limite à l'aide qu'il accorde mais le montant moyen de ses subventions est de 130 000 \$ par année.

Le versement des subventions est assujéti aux conditions suivantes :

- le Conseil des Arts et le CRSNG doivent disposer des fonds nécessaires;
- les bénéficiaires d'une subvention doivent satisfaire aux exigences du programme relatives à la production de rapports; et
- l'évaluation provisoire du projet subventionné doit être favorable.

Les candidats devraient se familiariser avec les dépenses admissibles et celles qui ne le sont pas. Des précisions à ce sujet se trouvent à la section Renseignements requis (rubrique Budget) ci-dessous.

## **PRÉSENTATION DES DEMANDES**

Les candidats sont fortement encouragés à communiquer avec l'agent de programme de leur conseil respectif bien avant la date limite pour la présentation des demandes afin d'obtenir les formulaires exigés et l'aide nécessaire pour soumettre leur proposition. Les coordonnées des agents se trouvent à la fin du présent document.

## **RENSEIGNEMENTS REQUIS**

Les deux conseils se sont engagés à favoriser un processus intégré de présentation des demandes. Les candidats à l'Initiative en nouveaux médias doivent remplir le formulaire du Conseil des Arts intitulé *Initiative en nouveaux médias du Conseil des Arts du Canada et du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada* ainsi que les sections suivantes des formulaires *Programme de partenariats de recherche* du CRSNG :

- formulaire 101 : pages 1, 2 et 4 et annexes pertinentes; formulaire 100 et annexes pertinentes; formulaire 183A (s'il y a lieu).

De plus, les candidats doivent joindre la documentation décrite ci-dessous. L'information doit être soumise dans l'ordre indiqué, sur des feuilles de 8½ po x 11 po, avec une police de 12 points ou plus.

### **1) Lettre de présentation**

La demande doit comporter une lettre de présentation signée par les deux candidats, dans laquelle ceux-ci précisent que la demande est soumise dans le cadre de l'Initiative en nouveaux médias et invitent les deux conseils à examiner leur proposition.

### **2) Résumé conjoint du projet**

Le résumé conjoint du projet doit préciser le contexte dans lequel s'inscrit le projet et donner un aperçu de l'ampleur de celui-ci, de ce qui devrait en découler et de l'importance des résultats escomptés.

Le résumé doit être écrit en langage courant et ne pas dépasser une demi-page. Si le projet est retenu, le résumé sera rendu public.

### **3) Description conjointe détaillée du projet**

La description détaillée du projet, qui doit être soumise conjointement, doit répondre clairement aux objectifs et à tous les critères d'évaluation de l'Initiative en nouveaux médias (ces derniers sont indiqués ci-dessous, à la section Évaluation des demandes). La description doit être rédigée en langage courant, ne pas faire plus de dix pages et préciser avec clarté :

- le concept sur lequel repose le projet et les résultats escomptés de la recherche ou de la réalisation;

- les raisons pour lesquelles la collaboration proposée convient bien à ce programme intégré; une argumentation sur la façon dont le projet proposé innove en réunissant des praticiens des arts et des sciences, d'une façon que l'on ne pourrait appuyer s'ils ne travaillaient pas en collaboration;
- la méthode de collaboration et son fondement;
- la vision artistique et l'approche créatrice, en faisant allusion à la communauté de la pratique visée;
- une analyse documentaire et une explication du contexte historique et contemporain dans lequel s'inscrit la recherche;
- les questions ou problèmes techniques ou scientifiques sous-jacents, de même que la façon dont ils seront réglés;
- le nom et le titre des membres de l'équipe du projet, leur rôle au sein de la collaboration et la façon dont le projet sera géré;
- le plan de travail intégré pour les activités de recherche et/ou de production;
- le cas échéant, la nature de la participation de l'industrie et la contribution de celle-ci au projet (inclure une lettre d'appui et remplir un formulaire 183A du CRSNG pour chaque partenaire de l'industrie);
- la façon dont la participation à ce projet enrichira l'expérience professionnelle de l'artiste, du scientifique ou de l'ingénieur et des autres participants;
- les plans portant sur la gestion de la propriété intellectuelle et des questions relatives aux droits d'auteur concernant le projet proposé;
- la façon dont les participants évalueront leur collaboration et les résultats de la recherche;
- la façon dont les résultats du projet seront diffusés; et
- l'incidence du projet sur les communautés artistique et scientifique élargies, et les avantages culturels, sociaux, économiques ou environnementaux pour le Canada.

#### **4) Calendrier conjoint**

Les candidats doivent soumettre conjointement un calendrier faisant état des activités du projet ou des travaux de recherche, lequel précisera les principales étapes, les échéances et les réalisations attendues. Ces renseignements peuvent être fournis dans la section « Calendrier des activités de recherche » qui se trouve à la page 4 du formulaire 101 du CRSNG, ou dans un format équivalent.

#### **5) Budget**

Les candidats sont tenus de joindre à leur demande un budget intégré. Pour chaque année du projet, ils doivent énumérer dans des colonnes distinctes les dépenses du projet qui seront assumées par chaque conseil et décrire, sur une feuille séparée, comment les crédits budgétaires seront utilisés pour le projet.

Les restrictions relatives aux dépenses admissibles sont précisées dans les lignes directrices du programme du CAC Initiative en nouveaux médias du Conseil des Arts du Canada et du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et le *Guide des programmes destiné aux professeurs* du CRSNG. Il est à noter que certaines dépenses peuvent être couvertes par un conseil mais pas par l'autre.

#### **6) Documentation d'appui**

Les candidats ne doivent pas soumettre d'originaux. Le Conseil des Arts du Canada n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement, quelle qu'en soit la cause, de la documentation soumise à l'appui des demandes.

La documentation d'appui peut comprendre les articles suivants :

- des organigrammes, des diagrammes, des croquis ou des plans; et
- des ententes relatives aux droits d'auteur, des conventions d'option, ou encore des lettres d'entente concernant

l'utilisation des scénarios, des images, de la musique, etc. pour lesquels les candidats n'ont pas le droit d'auteur ni la propriété intellectuelle.

Les artistes présentement inscrits à un programme d'études supérieures doivent fournir une lettre de leur directeur de programme précisant que le projet n'est pas une exigence du programme d'études.

## **7) Matériel d'appui audiovisuel**

Les candidats doivent joindre à leur demande du matériel d'appui audiovisuel pour le volet artistique de leur demande. Ils sont également fortement encouragés à soumettre du matériel d'appui audiovisuel pour le volet de la recherche en science ou en génie.

La partie E du formulaire de demande *Initiative en nouveaux médias du Conseil des Arts du Canada et du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada* doit être remplie et jointe à la demande.

## **8) Examineurs**

Pour la partie du financement demandé au CRSNG, les candidats doivent fournir le nom de plusieurs examinateurs potentiels à l'annexe C du formulaire 101 du CRSNG.

## **PRÉSENTATION DES DEMANDES**

Les candidats doivent soumettre un exemplaire de la documentation d'appui et six copies papier de la demande sous un seul pli à l'adresse suivante :

Initiative en nouveaux médias  
Conseil des Arts du Canada  
350, rue Albert, C. P. 1047  
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

## **CONFIRMATION DE RÉCEPTION**

Le Conseil des Arts enverra sans tarder par la poste un accusé de réception des demandes.

## **DATE LIMITE**

Les demandes remplies et toute la documentation d'appui doivent être oblitérées par la poste au plus tard le **15 avril 2008**. Si cette date tombe une fin de semaine ou un jour férié, elle est reportée au jour ouvrable suivant.

**Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date limite ou envoyées par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées.**

## **ÉCHÉANCIER DE L'INITIATIVE**

L'Initiative en nouveaux médias est un concours annuel dont l'échéancier est le suivant :

- date limite de présentation des demandes – 15 avril;
- processus d'examen externe par des pairs du CRSNG – de juin à août;
- processus d'examen interne par des pairs – septembre;
- annonce ou résultats – octobre.

## ÉVALUATION DES DEMANDES

### Processus d'évaluation

Les projets présentés dans le cadre de l'Initiative en nouveaux médias sont évalués par des pairs possédant des connaissances spécialisées en art, en science ou en génie.

Le processus d'évaluation comporte deux étapes :

- 1) Le Service des arts médiatiques du Conseil des Arts examinera les demandes pour en déterminer l'admissibilité. Le CRSNG fera de même puis nommera des examinateurs externes qui seront chargés d'évaluer les aspects scientifiques des propositions.
- 2) Un comité d'évaluation par les pairs formé d'artistes des nouveaux médias actifs dans leur discipline et de chercheurs reconnus en science ou en génie évaluera les demandes et formulera des recommandations concernant le financement.

### Critères d'évaluation

Les demandes admissibles seront évaluées en fonction des objectifs de l'Initiative en nouveaux médias et des critères suivants :

#### Recherche en art et en science

- la nature et la clarté des objectifs;
- l'originalité de l'approche proposée par rapport à l'état actuel des réalisations;
- la pertinence et la qualité de la collaboration et les expériences de collaboration antérieures;
- l'exhaustivité de l'analyse complémentaire et de l'explication du contexte historique et contemporain dans lequel s'inscrit la recherche;
- la pertinence et la faisabilité de la méthodologie de recherche et la probabilité d'atteindre les objectifs fixés dans les délais proposés;
- la disponibilité de l'équipement et de l'infrastructure nécessaires;
- l'étendue et la complémentarité des compétences de l'artiste, du scientifique ou de l'ingénieur et des autres participants;
- la pertinence des plans de gestion d'un projet et d'une équipe multidisciplinaires;
- la possibilité d'améliorer le profil de la recherche interdisciplinaire et la pratique des nouveaux médias auprès de publics canadiens et étrangers.

#### Mérite artistique

- la qualité, l'innovation et l'expression artistique du projet;
- le mérite artistique des oeuvres antérieures du candidat, comme en témoigne le matériel d'appui audiovisuel;
- les compétences de l'artiste dans le domaine de recherche proposé et sa capacité de mener le projet à bien;
- le lien entre la recherche en art et les pratiques actuelles, avec des références au contexte actuel et historique;
- la mesure dans laquelle le projet élargit ou renouvelle les principales tendances d'exploration dans le domaine des arts médiatiques.

### Mérite scientifique

- l'importance des questions et des problèmes de nature technique ou scientifique;
- les compétences des chercheurs et leurs antécédents dans les domaines techniques du projet;
- la possibilité d'approfondir les connaissances, de concevoir de nouvelles technologies ou de faire des applications novatrices de la technologie existante;
- l'incidence prévue des nouvelles connaissances ou technologies dans le domaine de la recherche;
- les antécédents en recherche du candidat ou, dans le cas d'un nouveau chercheur, son potentiel de contribution au projet.

### Capacité du candidat de mener à bien le projet

- la qualité du plan de travail décrivant les activités qui seront réalisées dans le cadre du projet;
- la pertinence de l'explication et de la justification de chaque montant énuméré dans la section des dépenses proposées;
- la pertinence des ressources nécessaires à la réussite de l'activité de recherche ou du projet.

## **COMMUNICATION DES RÉSULTATS**

Les candidats à l'Initiative en nouveaux médias seront informés des résultats par écrit en octobre. Les résultats ne sont pas communiqués par téléphone.

## **RAPPORT FINAL ET VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

Au cours de la deuxième année du projet, l'équipe de candidats (c.-à-d. le chercheur principal en science ou en génie et l'artiste principal) doit soumettre un rapport d'étape conjoint. Le cas échéant, chaque organisme d'appui participant au projet sera appelé à évaluer ces rapports.

Le paiement du prochain versement de la subvention est conditionnel à ce que le projet de recherche progresse bien et que la collaboration avec l'organisme d'appui (le cas échéant) soit satisfaisante. Les bénéficiaires d'une subvention seront avisés au moment opportun des rapports à soumettre et des délais à respecter à ce chapitre.

L'équipe de candidats doit soumettre, dans les 90 jours suivant l'achèvement du projet subventionné, un rapport final conjoint décrivant les réalisations de celui-ci par rapport à ses objectifs. Le cas échéant, chaque organisme d'appui participant au projet sera appelé à évaluer le rapport final. Les détenteurs d'une subvention seront avisés au moment opportun des rapports à soumettre et des délais à respecter à ce chapitre.

## **MENTION DE L'AIDE DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA**

Les bénéficiaires de subventions doivent mentionner l'aide du Service des arts médiatiques du Conseil des Arts du Canada dans les génériques et dans tout matériel de promotion lié à leur projet.

## **CARACTÈRE CONFIDENTIEL DE L'INFORMATION**

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* protège la vie privée des particuliers et les renseignements personnels qui les concernent, et leur donne le droit d'accéder à ces renseignements. Les renseignements personnels sont conservés dans le fichier de renseignements personnels CDA PPU 115. Toute autre information peut être accessible aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Dans le cadre de ce programme, les candidats qui y consentent sont invités par le Conseil des Arts à indiquer, sur le formulaire de demande, leur année de naissance et leur sexe. Le Conseil des Arts a besoin de ces statistiques pour planifier et évaluer ses programmes ainsi que pour effectuer des études.

À titre confidentiel et pour des raisons de planification de programmes et d'évaluation des demandes, le Conseil des Arts pourrait parfois fournir des renseignements concernant des demandes de subvention ou des prix à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.

## **EXEMPLES RÉCENTS DE PROJETS RETENUS**

- Nell Tenhaaf, artiste bien connue pour sa pratique en science et technologie, particulièrement en vie artificielle et en génétique, travaillera avec Melanie Baljko à la création d'agents artificiels qui seront présentés dans des situations interactives avec le public. Les scénarios interactifs que l'on peut désigner comme oeuvres d'art dynamiques sont ceux dans lesquels le comportement de l'oeuvre dépendra des comportements et des choix de l'humain avec lequel elle interagit. Afin de tester des publics dans divers modèles scéniques, ces scénarios seront d'abord montés en public, en accordant une attention spéciale aux publics d'événements non artistiques, avant d'être totalement finalisés pour exposition.
- Sean Alastair Ferguson, artiste du son et de la musique informatisés, travaillera avec Stephen McAdams au développement de nouvelles méthodes technologiques et compositionnelles réagissant à l'espace auditif dans une composition musicale. Le projet comprend le développement d'un environnement auditif virtuel (EAV), la conception d'un système sur système de haut-parleurs 24 voies et un contrôle de microphone virtuel. Dans ce projet, l'on tentera aussi de trouver la meilleure façon de contrôler les paramètres de l'EAV par le biais de la gestuelle des musiciens. À la fin du projet, Sean Ferguson mettra en pratique les méthodes nouvellement développées dans une composition pour petit ensemble musical, laquelle sera jouée à Montréal, dans le cadre du Festival MusiMars de 2008.

## **RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'agent de programme responsable de l'Initiative en nouveaux médias au sein de chaque conseil.

### **Au Conseil des Arts :**

Marie-France Thérien

Agente du Service des arts médiatiques

Conseil des Arts du Canada

350, rue Albert, C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Téléphone : 1-800-263-5588, (sans frais) ou 613-566-4414, poste 5253

Service ATS pour les malentendants : 613-565-5194

Télécopieur : 613-566-4409

Site web : [www.conseildesarts.ca](http://www.conseildesarts.ca)

### **Au CRSNG :**

Marie Thibault

Administratrice de programme

Direction des programmes de partenariats de recherche

Division de l'information, des communications et de la fabrication

Conseil de recherches en sciences naturelles

et en génie du Canada

350, rue Albert

Ottawa (Ontario) K1A 1H5

Téléphone : 613-943-7831

Courriel : [marie.thibault@crsng.ca](mailto:marie.thibault@crsng.ca)

Télécopieur : 613-992-5337

Site web : [www.crsng.ca](http://www.crsng.ca)

Mars 2007 /MAG20F 3-07





Conseil des Arts  
du Canada

Canada Council  
for the Arts



## INITIATIVE EN NOUVEAUX MÉDIAS DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA ET DU CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE DU CANADA

### LISTE DE VÉRIFICATION DE LA DEMANDE

Chaque demande devrait comprendre les documents suivants, dans cet ordre précis :

- le formulaire du programme Initiative en nouveaux médias du Conseil des Arts du Canada et du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (parties A, B, C, D, E et F)
- les pages 1, 2 et 4 ainsi que les annexes pertinentes du formulaire 101 du CRSNG;
- une lettre de présentation;
- un résumé conjoint du projet;
- une description conjointe détaillée du projet;
- un calendrier conjoint;
- un budget et sa justification; l'utilisation de la page 5 du formulaire 101 du CRSNG est recommandée;
- les pages 1, 2 et 4 ainsi que les annexes pertinentes du formulaire 101 du CRSNG;
- le formulaire 100 du CRSNG et les annexes pertinentes;
- les examinateurs des scientifiques/ingénieurs (annexe C du formulaire 101);
- le formulaire 183A du CRSNG (s'il y a lieu).



Conseil des Arts  
du Canada

Canada Council  
for the Arts

**INITIATIVE EN NOUVEAUX MÉDIAS DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA ET DU  
CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE DU CANADA**

**LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS PROTÈGE  
LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SUR CETTE PAGE.**

Vos renseignements personnels seront conservés dans le fichier de renseignements personnels CDA PPU 115. Veuillez prendre note que les renseignements fournis sur cette page ne seront pas transmis au comité d'évaluation par les pairs.

**IDENTIFICATION**

Chaque cocandidat doit partager la responsabilité de la création du projet. Les artistes ou étudiants embauchés comme membres de l'équipe (programmeurs, chercheurs, spécialistes, etc.) **ne peuvent pas** être cocandidats. La personne dont le nom paraît en premier sera considérée comme responsable du projet. Si une subvention est accordée, chaque cocandidat sera assujéti aux conditions énoncées dans les lignes directrices.

**Adresse permanente du candidat du CAC :**

M<sup>me</sup>  M.

Nom de famille Premier et second prénoms

Rue et numéro d'appartement

Ville

Province/territoire Code postal

( ) ( )

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

( )

Télécopieur Courriel

**Adresse permanente du candidat du CRSNG :**

M<sup>me</sup>  M.

Nom de famille Premier et second prénoms

Rue et numéro d'appartement

Ville

Province/territoire Code postal

( ) ( )

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

( )

Télécopieur Courriel

**Adresse actuelle du candidat du CAC, si elle diffère  
de l'adresse permanente :**

M<sup>me</sup>  M.

Nom de famille Premier et second prénoms

Rue et numéro d'appartement

Ville

Province/territoire Code postal

( ) ( )

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

**Adresse actuelle du candidat du CRSNG, si elle  
diffère de l'adresse permanente :**

M<sup>me</sup>  M.

Nom de famille Premier et second prénoms

Rue et numéro d'appartement

Ville

Province/territoire Code postal

( ) ( )

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)



## DÉCLARATION

*Veuillez lire cette partie attentivement avant de la remplir et de la signer. Seules les signatures originales sont acceptées.*

Permettez-vous au Conseil des Arts du Canada d'ajouter votre nom et votre adresse à sa liste d'envoi?

**(Seul le Conseil des Arts utilisera cette information.)**

Oui

Non

Je préfère communiquer avec le Conseil des Arts

en français

en anglais.

- Je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, selon les définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions.
- J'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme décrits dans les lignes directrices, et j'y suis satisfait.
- J'accepte les conditions du programme qui sont énoncées dans les lignes directrices et je conviens de respecter la décision du Conseil des Arts du Canada.
- J'ai déjà envoyé les rapports finaux que je devais soumettre pour toute subvention reçue du Conseil des Arts du Canada. Je comprends que ma demande sera jugée inadmissible si je n'ai pas remis tous les rapports voulus.
- Je sais que le Conseil des Arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices.
- Je sais qu'il me revient de soumettre une demande complète. Si ma demande ne contient pas suffisamment d'information pour qu'on puisse établir mon admissibilité ou évaluer mon projet, elle me sera retournée sans avoir été évaluée.

*Je certifie que les déclarations fournies dans ma demande sont, à ma connaissance, exactes et complètes.*

### DES SIGNATURES ORIGINALES SONT REQUISES.

\_\_\_\_\_  
Signature du candidat du CAC

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature du candidat du CRSNG

\_\_\_\_\_  
Date



Conseil des Arts  
du Canada

Canada Council  
for the Arts

## INITIATIVE EN NOUVEAUX MÉDIAS DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA ET DU CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE DU CANADA

Les renseignements fournis à partir de ce point seront transmis au comité de pairs chargé de l'examen des demandes.

SERVICE DES ARTS MÉDIATIQUES, CONSEIL DES ARTS DU CANADA, 350, RUE ALBERT, C. P. 1047, OTTAWA (ONTARIO) K1P 5V8

### PARTIE A – NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE DU CANDIDAT DU CAC ET DE CELUI DU CRSNG

#### Candidat du CAC :

Nom de famille Premier et second prénoms

Ville (lieu de résidence permanente) Province/territoire

#### Candidat du CRSNG :

Nom de famille Premier et second prénoms

Ville (lieu de résidence permanente) Province/territoire

### PARTIE B – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROJET DE RECHERCHE OU DE RÉALISATION

**Titre du projet :** \_\_\_\_\_

**Format de présentation, s'il y a lieu** (p. ex., performance audio, installation, site web) :  
\_\_\_\_\_

#### Période pour laquelle une subvention est sollicitée :

Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
(jour/mois/année) (jour/mois/année)

**Remarque :** Les subventions couvrent uniquement les dépenses engagées après la date limite.

**Résumé du projet :** Résumez votre projet en deux ou trois phrases. Le résumé décrit votre projet dans les termes les plus généraux possible (p. ex., « réaliser une installation sonore interactive sur le bourdonnement des abeilles » ou « consacrer du temps à la mise au point d'un logiciel pour une installation en nouveaux médias sur le cycle de vie des abeilles »). Indiquez le type de projet (**nouveaux médias** : projet web, installation, performance, ou autre – précisez; **audio** : sculpture sonore, installation, performance ou autre – précisez). Consultez les lignes directrices pour une liste des types de projets admissibles. **Veillez utiliser uniquement l'espace ci-dessous**, afin de réduire les coûts de papier et de photocopie.

---

---

---

---

---

**PARTIE C – SOMMAIRE BUDGÉTAIRE**

Remplissez le sommaire ci-dessous et la page 5 du formulaire 101 du CRSNG en inscrivant les renseignements pertinents pour votre projet et fournissez un budget détaillé. Indiquez clairement toutes les dépenses qui se rapportent au projet. Les budgets présentés au Conseil des Arts du Canada doivent être semblables à ceux qui sont soumis à d'autres organismes de financement.

	Année 1	Année 2	Année 3	Total
CAC				
CRSNG				
Total annuel				

**PARTIE D – CURRICULUM VITAE**

Chaque candidat ou cocandidat du Conseil des Arts du Canada doit joindre son curriculum vitae sur des feuilles séparées de papier blanc de 8½ po x 11 po, imprimées d'un seul côté (maximum de trois pages par curriculum vitae).

Votre curriculum vitae est un résumé schématique de votre expérience professionnelle. N'envoyez pas de biographie écrite sous forme de paragraphes.

**Votre curriculum vitae doit comprendre les renseignements suivants :**

- les oeuvres indépendantes des nouveaux médias ou de l'audio que vous avez créées;
- les expositions ou présentations importantes de vos oeuvres professionnelles (festivals, expositions dans des galeries ou des musées, émissions radiophoniques ou de télévision, diffusions sur le web, présentations spéciales, etc.); et
- un dossier de presse (maximum de cinq pages).

Chaque candidat ou cocandidat du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada doit joindre son formulaire 100 (formulaire de renseignements personnels).

**PARTIE E1 – MATÉRIEL D'APPUI AUDIOVISUEL**

**Tous les candidats doivent envoyer du matériel d'appui audiovisuel, qui doit être oblitéré par la poste au plus tard à la date limite.**

Le matériel audiovisuel que vous soumettez doit donner aux membres du comité d'évaluation par les pairs une bonne idée de votre approche particulière de la création d'oeuvres d'art au moyen des technologies des nouveaux médias ou de l'audio. Il peut s'agir de réalisations professionnelles antérieures, de réalisations d'étudiant, d'oeuvres produites en atelier ou en collaboration avec d'autres artistes. Il est plus important de donner aux membres du comité un aperçu de votre approche de la création artistique que d'illustrer vos aptitudes sur le plan de la technique.

**SEUL LE MATÉRIEL D'APPUI AUDIOVISUEL VOUS SERA RETOURNÉ.** Tout autre document soumis avec votre demande (ordinogrammes, plans, descriptions de projet, etc.), sera conservé par le Conseil des Arts du Canada.

Si vous envoyez des oeuvres complètes, indiquez le chapitre à partir duquel vous souhaitez que les membres du comité d'évaluation commencent à les voir ou à les entendre. Le Conseil des Arts du Canada encourage les artistes qui créent des installations ou des oeuvres de performance à soumettre de la documentation sur leur travail en format vidéo.

Envoyez un **maximum de deux** articles complets dans les formats suivants qui vous conviennent, en respectant les instructions de présentation indiquées :

- **cédéroms, DVD-ROM, adresses URL et autres nouveaux médias** : tout le matériel d'appui informatique doit être autonome et explicite. Consultez les directives sur la façon de soumettre du matériel d'appui en nouveaux médias avant de préparer votre matériel;
- **enregistrements sonores sur DC** : plage indiquée;
- **bandes vidéo** : une oeuvre par cassette VHS, bande prête à visionner;
- **diapositives ou images numériques.**

**N'envoyez pas d'originaux. Le Conseil des Arts du Canada n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement, quelle qu'en soit la cause, de la documentation soumise à l'appui des demandes.**

**En raison du temps limité, il se peut que le comité d'évaluation ne puisse regarder ou écouter qu'une partie seulement de chaque article soumis.**

Remplissez la partie E3 – Description détaillée du matériel d'appui audiovisuel présenté, et indiquez clairement les mêmes renseignements sur votre matériel d'appui. Si vous soumettez des **diapositives ou des images numériques**, remplissez la partie E4 du présent formulaire.

## PARTIE E2 – MATÉRIEL D'APPUI AUDIOVISUEL : DIRECTIVES POUR LES NOUVEAUX MÉDIAS

Les directives qui suivent vous aideront à soumettre des fichiers informatiques au Conseil des Arts du Canada.

### Matériel/logiciels

- Le matériel d'appui doit être autonome. Ne tenez pas pour acquis que le Conseil a les logiciels et les modules d'extension (plug-ins) voulus pour ouvrir vos fichiers. Si ceux-ci nécessitent l'utilisation de modules d'extension qui ne sont pas mentionnés ci-dessous, incluez-les avec votre matériel.
- Assurez-vous d'envoyer des fichiers compatibles avec le matériel et les logiciels énumérés ci-dessous.
- Indiquez si toutes les parties de la documentation doivent être installées sur le disque dur pour en permettre le visionnement. Fournissez des instructions complètes d'installation.
- Si vous soumettez une adresse URL comme matériel d'appui, précisez le navigateur et la version qu'il faut utiliser.

### Fonctionnalité

- Testez votre matériel avant de l'envoyer afin de vérifier qu'il fonctionne bien et qu'il est lisible. Il vous incombe de vous assurer que toutes les copies des oeuvres des nouveaux médias parviennent au Conseil des Arts du Canada intactes et dans un format lisible. Le Conseil des Arts n'assume aucune responsabilité à l'égard du matériel illisible.
- Le Conseil n'est pas non plus responsable si votre URL ne fonctionne pas ou si votre serveur est hors service au moment où le comité de pairs examine votre matériel d'appui. Des efforts raisonnables seront déployés pour retourner à votre site pendant le processus d'évaluation. Vous pouvez inclure une version sur cédérom ou sur DVD-ROM de votre site web pour le cas où celui-ci ne serait pas accessible.

## MATÉRIEL

### MACINTOSH

- Power PC d'Apple Macintosh, modèle G4-500 MHz, système d'exploitation 9.0
- Disque dur de 27 Go
- Mémoire vive de 256 Mo
- Mémoire vidéo de 16 Mo (port AGP)
- Lecteur de cédérom/DVD-ROM/DVD-RAM
- Deux haut-parleurs
- Lecteur de disques Zip de 100 Mo

### COMPATIBLE IBM

- Pentium III de HP Vectra Vli8 de 650 MHz, avec Windows XP
- Disque dur de 14 Go
- Mémoire vive de 128 Mo
- MGA G200 de 4 Mo de Matrox (port AGP)
- Lecteur de DVD-ROM/cédérom
- Deux haut-parleurs

## MULTIMÉDIA

### MACINTOSH

- Disquette
- Cédérom/DVD-ROM/DVD-RAM
- Zip (100 Mo)

### COMPATIBLE IBM

- Disquette
- Cédérom
- DVD-ROM

## LOGICIELS

### MACINTOSH

- Macromedia Director, version 8.0
- Adobe Photo Shop, version 6.0
- Internet Explorer 5.5 ou Netscape Communicator 4.75, avec les modules d'extension suivants :
  - Flash
  - Shockwave
  - Adobe Acrobat
  - RealAudio
  - RealVideo
  - QuickTime
  - QuickTime VR

### COMPATIBLE IBM

- Microsoft Office 97 (présentations PowerPoint)
- Internet Explorer 5.5 ou Netscape Communicator 4.75, avec les modules d'extension suivants :
  - Flash
  - Shockwave
  - Adobe Acrobat
  - Windows Media Player
  - RealPlayer
  - QuickTime

**PARTIE E3 – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU MATÉRIEL D'APPUI AUDIOVISUEL PRÉSENTÉ**

Le comité d'évaluation par les pairs dispose de 10 à 15 minutes pour visionner votre matériel. Pour faciliter le processus d'évaluation, veuillez fournir des renseignements descriptifs et contextuels et inclure une brève description de chaque article audiovisuel soumis à l'appui de votre demande. Au besoin, ajoutez des notes ou des instructions spéciales. Précisez pourquoi vous soumettez cet article, ce qu'il illustre et comment il se rapporte à votre projet. Dans tous les cas, votre rôle créatif dans le matériel soumis doit être clairement précisé.

**Remplissez la partie suivante et indiquez clairement les mêmes renseignements sur votre matériel d'appui. N'envoyez pas d'originaux.**

**Article 1**

Titre :

Rôle/part du candidat dans la production :

Type de production (paysage sonore, installation, performance, etc.) :

Format (DC, site web, cédérom, DVD, etc.) :

Durée (s'il y a lieu) :

Date d'achèvement :

Adresse URL :

Précisez pourquoi vous soumettez cet article, ce qu'il illustre et comment il se rapporte à votre projet :

Notes ou instructions spéciales concernant la présentation :

Plateforme : PC \_\_\_\_\_ MAC \_\_\_\_\_ ou \_\_\_\_\_ Numéro de plage, chapitre ou nom du menu :

**Article 2**

Titre :

Rôle/part du candidat dans la production :

Type de production (paysage sonore, installation, performance, etc.) :

Format (DC, site web, cédérom, DVD, etc.) :

Durée (s'il y a lieu) :

Date d'achèvement :

Adresse URL :

Précisez pourquoi vous soumettez cet article, ce qu'il illustre et comment il se rapporte à votre projet :

Notes ou instructions spéciales concernant la présentation :

Plateforme : PC \_\_\_\_\_ MAC \_\_\_\_\_ ou \_\_\_\_\_ Numéro de plage, chapitre ou nom du menu :



**PARTIE E4 – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES DIAPOSITIVES OU DES IMAGES NUMÉRIQUES**

Ne soumettez pas plus de 20 diapositives ou images numériques (faites des copies de cette feuille, au besoin). Pour chaque diapositive, indiquez votre nom et le numéro correspondant à la liste ci-dessous. Indiquez clairement l’endroit qui correspond au coin inférieur gauche de chaque diapositive, lorsqu’on la tient dans la main pour l’examiner à l’œil nu. N’envoyez pas d’originaux.

Nom du fichier ou numéro	Titre	Date	Médium	Dimensions de l’oeuvre

**Décrivez brièvement le rapport entre le matériel d’appui qui figure sur ces diapositives ou fichiers numériques et votre projet. Expliquez les raisons pour lesquelles vous envoyez ce matériel, ce qu’il illustre et en quoi il est lié à votre projet.**

**Description de tout autre matériel d’appui soumis :**

**PARTIE F – LISTE DE VÉRIFICATION**

Veillez joindre à votre demande les renseignements suivants dans l'ordre où ils sont énumérés ci-dessous. Le Conseil des Arts enverra une photocopie de ces documents aux membres du comité d'évaluation par les pairs.

- Les deux pages couvertures du formulaire de demande : Identification et déclaration avec signatures originales
- Partie A – Nom et lieu de résidence du candidat du CAC et de celui du CRSNG
- Partie B – Description générale du projet de recherche ou de réalisation
- Partie C – Sommaire budgétaire
- Partie D – Curriculum vitae
- Partie E1 – Matériel d'appui audiovisuel
- Partie E3 – Description détaillée du matériel d'appui audiovisuel présenté
- Partie E4 – Description détaillée des diapositives ou des images numériques

Avertissement : Si la documentation d'appui n'est pas toute soumise au plus tard à la date limite, la demande sera jugée incomplète et ne sera pas évaluée.

N'envoyez pas d'originaux. Le Conseil des Arts du Canada n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement, quelle qu'en soit la cause, de la documentation soumise à l'appui des demandes. Seul le matériel audiovisuel sera retourné aux candidats.

N'oubliez pas :

- de conserver une photocopie de votre formulaire dûment rempli;
- d'envoyer votre demande au plus tard à la date limite.